Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 72 (1927)

Heft: 1

Nachruf: Le colonel commandant de corps L.-H. Bornand

Autor: Feyler, F.

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 25.11.2025

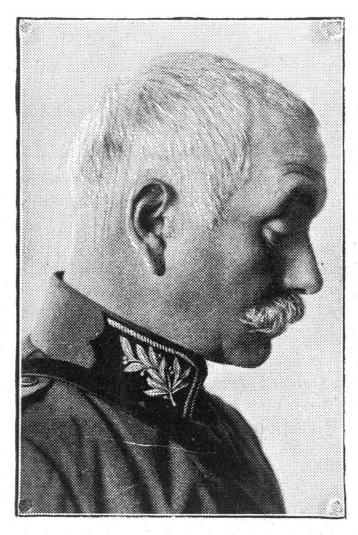
ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE MILITAIRE SUISSE

LXXIIe Année

Nº 1

Janvier 1927



Le colonel commandant de corps L.-H. Bornand.

Avec résignation, atteint d'un mal inexorable qui ne lui permettait aucune illusion et dont il suivait les progrès, dans la souffrance, avec sa lucidité d'esprit ordinaire, le colonel commandant de corps L.-H. Bornand a regardé venir sa mort. Elle est survenue le 8 janvier, huit jours après la fin de son commandement. Pendant plus de soixante années — il est

né en 1862 — sa vie a été heureuse, aussi heureuse que peut l'être une vie humaine. Elle lui avait donné toutes les satisfactions auxquelles il tenait surtout, satisfactions de carrière et d'amitié. Les derniers mois ont été cruels. Lorsqu'il lui devint clair que son activité prenait fin sans retour, il demanda au Conseil fédéral d'être relevé de son commandement pour le 31 décembre 1926. C'était les derniers jours du dernier mois de novembre. Sa demande ne pouvait qu'être acceptée. Sa tâche était achevée.

Ses débuts l'ont trouvé comme tant de citoyens de notre pays, officiers du cadre des milices, oscillant entre les exigences d'une carrière civile qui garantit l'existence quotidienne, et la satisfaction de goûts militaires dont les conditions sont souvent contradictoires. Il avait fait des études de droit pour se vouer au notariat, qu'il pratiqua, en effet, pendant quelques années à Lausanne. A l'Académie, — la transformation de l'Académie de Lausanne en Université ne se produisit que plus tard, — il porta la casquette des étudiants de la Société de Belles-Lettres, et ce choix marquait déjà des tendances particulières que l'on retrouve dans tout le cours de sa vie. A cette époque, les rivalités politiques partageaient le canton de Vaud en deux camps distincts, opposant volontiers les familles les unes aux autres, et elles se manifestaient jusque dans le choix des corporations dont la vie académique offrait l'entrée aux étudiants. Les membres de la Société de Zofingue, — casquette blanche, — d'origine patriotique helvétique, appartenaient généralement aux milieux libérauxconservateurs. Ceux de la Société l'Helvétia, — casquette rouge, — dissidence politique des Zofingiens, relevaient des cercles radicaux. Les Bellettriens, — casquette verte, — se proclamaient indépendants tant des préoccupations du patriotisme helvétique que de celles de la politique vaudoise. Par ses accointances de famille et par ses relations personnelles avec de jeunes chefs de partis, Bornand ressortissait plutôt des milieux où se recrutait l'Helvétia. Son indépendance de caractère et ses tendances sociales le portèrent vers les Bellettriens, et, d'emblée, d'autres traits de caractère, son entrain notamment, son esprit de décision, et de nouveau ses goûts d'indépendance qui le portaient à affirmer ses opinions et ses actes avec netteté, avec franchise, qualités que la jeunesse apprécie, ce qui est à son éloge, lui valurent d'être considéré comme un guide parmi ses pareils. Il fut président de la section lausannoise des Bellettriens et président central des sections romandes.

Vint l'entrée dans la vie pratique. Soutenu par des amis dont l'influence était grande, aimé dans sa localité natale de Sainte-Croix où son père, qui avait été nommé directeur de la Caisse hypothécaire vaudoise, — aujourd'hui Crédit foncier, — après avoir siégé au Conseil d'Etat, était respecté, il ne tarda pas à faire son entrée au Grand Conseil, à un âge où généralement la voie des honneurs politiques ne s'ouvre pas encore à ceux qui les ambitionnent.

Ce ne fut pas pour longtemps. Au fond, il inclinait peu vers la vie politique. Ce trait de caractère aussi se retrouva plus tard. Peu d'années avant la guerre européenne, — il était alors colonel-divisionnaire déjà, mais au titre milicien, — des propositions de candidature au Conseil national lui furent adressées par ses concitoyens de Sainte-Croix :

- A ta place, lui dit son interlocuteur, je déclinerais et resterais exclusivement militaire et indépendant.
- C'est mon avis, dit-il; mon élection serait assurée, je crois, mais je me diminuerais.

Il n'hésita donc pas à renoncer à ses débuts politiques lorsque les fonctions de juge informateur du cercle de Lausanne s'étant trouvées vacantes, il en fut revêtu. Le poste répondait à son tempérament : des responsabilités à assumer, des résolutions à prendre, une autorité quasi souveraine à exercer, des ordres à donner, leur exécution à surveiller ; c'était selon ses aspirations. Il fut un très bon juge informateur. Il eut, en outre, l'occasion de montrer en cette qualité et de développer ses réels talents d'organisateur. Remarqué dans l'exercice de sa magistrature, il les prouva, en outre, dans deux de ces circonstances de notre vie publique où l'on désire un directeur administratif : dans la préparation, à Lausanne, de l'Assemblée générale de la Société suisse des officiers, et des manifestations qui accompagnaient alors ces sortes de

réunions, et peu après, en 1903, dans la présidence du Festival du Centenaire de l'indépendance vaudoise.

Ce qui nous conduit, par un moindre détour qu'il ne pourrait paraître, à sa carrière militaire. Les qualités qu'il manifesta dans ces occasions et d'autres sont précisément celles qui viennent d'être relevées et qui sont, d'une manière générale, celles que les règlements tactiques réclament d'un chef : clarté des observations et rapidité des conceptions, joie des responsabilités, précision, judicieuse ordonnance dans l'établissement d'un ordre, bref, cet ensemble de conditions qui se résument dans la lucidité des vues et dans la volonté de réaliser leurs indications. Il n'y allait pas par quatre chemins ; il ne se faisait pas une philosophie des choses qui le portât à poursuivre longuement l'examen des faces diverses d'une question; son esprit était essentiellement réaliste, résumant promptement ce que ses yeux et les circonstances dans lesquelles il se trouvait lui faisaient voir et s'appliquant aussitôt à l'exécution sans se détourner ni à droite ni à gauche.

Grande qualité militaire aussi, il s'entendait à faire travailler son entourage. Il s'y entendait d'abord en choisissant des collaborateurs qui répondissent à la tournure de son esprit; puis en leur donnant des instructions qui ne laissassent pas place à l'indécision.

Enfin, encore une qualité qui lui a servi souvent : avec lui, on savait, expression populaire mais qui traduit exactement notre pensée, « sur quel pied on danse ». S'il avait quelque chose à dire à quelqu'un, « il ne le lui envoyait pas dire », il y allait lui-même. Son attitude n'autorisait pas le doute, et la clarté de l'expression ne restait pas au-dessous de la clarté de la voix. Justice à lui rendre, si à sa franchise d'expression on répondait par la réciproque, il n'en gardait pas rancune. De la part d'un chef, cette qualité n'est pas si banale. D'ailleurs, sa netteté d'opinion et d'expression, il ne l'affirmait pas seulement dans ses relations de chef à subordonné, ce qui n'exige pas grand courage, elle était la même lorsque les circonstances le mettaient en présence d'un de ses supérieurs à lui. Eux non plus n'en concevaient pas de rancune, sachant qu'il ne parlait pas dans une intention blessante et

au mépris de la discipline, mais parce qu'il lui eût été impossible de masquer sa pensée. Parfois souriaient-ils et opposaient-ils la tranquillité à ses éclats, car ils ne s'y trompaient pas : « Major, je crois que vous perdez votre sang-froid », lui répliqua un jour, sur le ton du plus grand calme, un de ses supérieurs, alors que, commandant de bataillon, il s'exprimait avec quelque vivacité au sujet d'une disposition de service intérieur dont il estimait avoir à se plaindre. Et tout rentrait dans la régularité du service commandé.

Il parcourut sa carrière à rapides étapes au début, guidé par ses ambitions et ses goûts. Recrue d'infanterie en 1882, on le voit lieutenant la même année et capitaine sept ans plus tard. L'école de sous-officiers n'existait pas ; on passait directement de l'école des recrues à celle des aspirants officiers. Il ne s'attarda pas non plus dans les commandements du rang; d'emblée, le commandant de la 1re division, colonel-divisionnaire Paul Ceresole l'appella à son état-major, deuxième adjudant de division, où il trouva comme guide un officier de haut mérite, chef d'état-major, le lieutenant-colonel Edmond de la Rive. Il passa ensuite, toujours comme adjudant, à l'état-major du 2e régiment d'infanterie, et, promu capitaine, à l'état-major du 8e bataillon de fusiliers. Le « capitaine-adjudant » de bataillon n'était pas alors un simple officier d'ordonnance; il tenait de «l'aide-major» d'autrefois, suppléant plus ou moins le commandant, intermédiaire entre celui-ci et ses chefs de compagnie au-dessus desquels l'élevait sa qualité d'officier monté.

Ainsi, dès ses commencements, le jeune officier manifesta ses tendances au commandement hors rang. Elles furent de sa nature intime. Aux échelons supérieurs de la hiérarchie, le grade ne fera que les consacrer en lui permettant d'affirmer mieux ses aptitudes, à les cultiver. Les nouvelles prescriptions légales sur l'avancement ralentirent l'allure de la première ascension, mais il resta tête d'escouade et parmi les plus jeunes officiers de son grade. En 1893, à 31 ans, il reçoit le commandement du 9e bataillon de fusiliers; à partir de 1899, lieutenant-colonel, il est à la tête du 2e régiment d'infanterie; colonel en 1905, il commande la 1re brigade; enfin, promu

colonel-divisionnaire en 1909, il devient commandant de la 1^{re} division.

Entre temps, il s'était fait commander à divers cours et écoles hors de son arme d'origine, dans la cavalerie entre autres, et dans le génie. A l'étranger, en mission militaire, il avait suivi la fin de la guerre gréco-turque de 1897. Pendant la guerre européenne, il visita le front d'occident du côté allié.

Le commandement de la 1^{re} division fut son long commandement. Il le conduisit, entre autres, à plusieurs cours stratégiques, où il déploya cette rapidité de vision et de conception qui fut une de ses qualités dominantes. Il put la manifester dans une circonstance plus difficile, lors de manœuvres à double action dirigées en 1911, sauf erreur de date, par le colonel P. Isler, commandant le 1^{er} corps d'armée. Le colonel Isler avait arrêté un de ces programmes de « gymnastication » des esprits que le colonel Bornand reprit aux manœuvres de 1924, et qui posait aux commandants de division des problèmes chargés d'imprévus, excluant les longues réflexions. Le colonel Bornand se tira de cette épreuve à son honneur.

Entre temps, entrèrent en vigueur les lois militaires de 1907 et de 1912 qui mirent à la tête des divisions des chefs non plus miliciens mais rendus permanents. Les nouvelles prescriptions ne pouvaient que satisfaire les aspirations du colonel Bornand. Il résilia sa fonction civile de juge informateur du cercle de Lausanne pour consacrer dorénavant toute son activité à l'exercice de son commandement. La guerre européenne éclata sur ces entrefaites, pendant toute la durée de laquelle il fut à la tête de sa division. Il la commanda encore lorsqu'au mois de novembre 1918 la tentative révolutionnaire que l'on sait engagea le Conseil fédéral à mettre un terme à sa lassitude gouvernante et à lever les troupes nécessaires à la protection de l'Etat.

A la fin de cette année 1918, le colonel-divisionnaire Bornand franchit le dernier échelon de la hiérarchie militaire. Il fut promu colonel-commandant de corps et prit le commandement du 1^{er} corps d'armée. Au moment où la maladie le contraignit à demander sa retraite, il joignait à la supériorité du grade l'ancienneté. Il était arrivé aussi haut qu'on peut parvenir en temps de paix dans l'armée fédérale.

Et maintenant, une question se pose. Ne l'esquivons pas. Aussi bien peut-elle être posée sans atteinte au respect dû à la mort ni au souvenir d'un supérieur militaire qui fut un compagnon d'études et avec lequel les relations ne furent jamais celles de l'hypocrisie. Au-dessus des individus, au-dessus des relations personnelles, il y a l'armée qui, lorsqu'il s'agit d'un chef aussi en vue que le fut le colonel Bornand, doit bénéficier des enseignements que son rôle met en évidence.

Comment se fait-il qu'un officier qui a possédé les qualités éminentes que nous avons dites, et qui les a possédées à un haut degré, ait été un chef discuté, voire discuté sans aménité, sans souci d'équité bienveillante, à tel point que le Parlement fédéral a été saisi de son cas ?

Presse politique, dira-t-on. Campagne d'agitation populaire.

Cette explication est insuffisante. Le journaliste politique en mal de popularité électorale ne s'attaque à une individualité qui n'est pas un rival politique que quand il espère flatter des sentiments de masse qui serviront à ses fins. Ce n'est pas parce qu'un journal, d'ailleurs sans autorité, a poursuivi le colonel Bornand de propos de loge de concierge qu'il a été discuté, c'est parce qu'il était discuté que le journal s'est emparé de lui.

La cause est la coexistence chez nous, dans nos milieux militaires étroitement reliés aux milieux populaires, de deux sources d'appréciations, d'où parfois l'opposition de deux opinions, celle du sommet de la pyramide et celle des degrés inférieurs.

Ceux qui ont servi plus ou moins directement sous les ordres du colonel Bornand peuvent évoquer son exemple en témoignage. Ils ont vu des chefs incontestés, des Audeoud, des de Loys, devant l'autorité desquels il ne serait venu l'idée à personne de ne pas s'incliner, colonel ou simple soldat. Ce sont personnalités qui bénéficient d'une confiance générale, dont on dira qu'elles sont populaires, non point la popularité du chef « bon papa » qui croit devoir, par une sollicitude qui n'est que faiblesse, épargner à sa troupe des fatigues ou des rigueurs nécessaires, mais celle que sacrent le prestige et l'affection. Le prestige vient de ce qu'elles sont considérées comme « con-

naissant leur affaire », et l'affection de ce que, quoique hors du rang, le soldat les voit moralement dans le rang. L'unité n'est pas vue par ceux qui la composent comme la chose du chef; le chef leur apparaît, au contraire, comme se donnant à sa troupe. La résultante est la confiance.

A côté de ces personnalités-là, d'autres, dont les qualités militaires, entre autres l'intelligence du commandement tactique, ne sont pas moindres, ne jouissent pas de la même autorité. Parfois même leurs sous-ordres immédiats auront-ils le sentiment de devoir les « couvrir » contre des critiques souvent ignorantes de sous-ordres plus éloignés. D'où vient? Pourquoi les travers de caractère des uns ne provoquent-ils les reproches de personne, pendant que ceux d'un autre sont estimés cas pendables?

Peut-être, dans le cas du colonel Bornand, l'opinion du soldat qui détermine quelquefois celle de la foule civile, a-telle été influencée par les tendances qui ont été signalées ci-dessus et qui ont écarté le jeune officier, dès ses premiers pas, de la troupe, pour le rapprocher trop exclusivement des états-majors supérieurs, l'ont éloigné, aux yeux de « l'homme dans le rang », de la paille des cantonnements ruraux pour y préférer les hôtelleries de bon aloi. Si bien que si, dans le sentiment de sa valeur, le chef s'est senti fait pour le commandement, la troupe lui a obéi, mais sans éprouver d'attirance. Joignez-y quelque éclat de langage, un léger désir, fort répandu mais qu'il ne faut pas trop laisser voir, d'offrir au public des spectacles bien ordonnés, n'omettez pas à ce propos le dédain de la dissimulation, vous aurez peut-être l'explication des deux opinions auxquelles a prêté la carrière militaire si brillante du colonel Bornand.

La conséquence a été, par exemple, des potins comme l'incident d'Orsières. Il serait difficile d'imaginer quelque chose de plus bête que cet incident-là. Il n'en a pas moins fait un tapage qui n'aura étonné que les ignorants absolus de la psychologie des foules.

Tout cela serait d'une minime importance et n'aurait pas mérité d'être relevé à l'occasion d'une maladie cruelle et d'une mort, si de tels états des esprits ne comportaient pas,

dans notre petit pays et notre petite armée, le risque de conséquences d'une exceptionnelle gravité. L'organisation de notre haut commandement est déjà, en soi-même, un point faible. Il s'y ajoute, cause supplémentaire de faiblesse, et en raison de nos habitudes démocratiques et de notre devoir d'opinion dans la gérance de la chose publique, notre propension à la critique et à rendre des jugements qui sont souvent des jugements d'impulsions plus que de connaissance méthodique et mûrie des faits. Dans ces conditions, et ces habitudes étant transportées dans le domaine de l'armée qui est chez nous tout particulièrement chose publique, un chef, et par lui, sa troupe, risquent d'être livrés au début des opérations d'une guerre au hasard des circonstances. Qu'en cet instant où l'émotion règne un succès même minime, dans lequel le chef peut n'être pour rien, soit remporté, celui-ci se voit investi aussitôt de la confiance qui lui avait été jusqu'alors mesurée. La défense nationale en bénéficie. Le hasard heureux a corrigé le risque.

Mais que, sans aucune faute non plus du chef, le hasard du champ de bataille occasionne un revers, même minime, c'est la démoralisation en perspective, que d'autres sentiments auraient découragés. Or, une petite armée sur un étroit espace comme le nôtre a moins de temps qu'une autre et moins d'occasions de corriger un début malheureux.

Voilà pourquoi, d'une part, le devoir de l'officier est d'adapter son commandement à l'esprit de sa troupe, de manière à tirer d'elle le maximum de son aptitude; et, d'autre part, simultanément, le devoir de la critique est de demeurer dans les limites de l'utilité et de la pondération, de manière à ne pas exposer l'armée à des imprévus périlleux pour elle.

Cela posé, dira-t-on du colonel Bornand que ses travers ont été tels qu'ils annulassent ses qualités ? Qui pourrait, en temps de paix, formuler un jugement si sommaire ? Qui peut proclamer avec assurance, dans le calme de la sécurité, ce que tel ou tel homme sera dans les incertitudes et les dangers du combat ?

Ce que l'on ne saurait contester sans injustice, ce sont les qualités militaires que nous avons énumérées et qui parlent pour lui; et une autre, que les dernières années de sa carrière et les derniers moments de sa vie ont hautement affirmée : il fut de la catégorie des hommes énergiques, de ceux qui savent tendre leur volonté et que soutient le courage. Cet homme, à qui l'on a reproché d'aimer trop ses aises, ne reculait pas devant des exemples de stoïcisme qu'un chef ambitionne de donner à ses sous-ordres. Je ne sais s'il y a beaucoup d'officiers dans notre armée qui, ayant passé les soixante ans et subi trois chutes successives de cheval avec fractures et graves luxations, se remet en selle sur la même monture allante et continue son entraînement parce qu'il y voit un devoir. Et ce que je sais, c'est qu'il a su voir venir la mort avec abnégation, résolu dans la souffrance, ne baissant pas la tête dans l'infortune, n'oubliant pas qu'il était un soldat.

Colonel Feyler.